



Avant de commencer à épargner ou d'investir sur les marchés financiers, il est indispensable de définir son profil d'investisseur en se posant les bonnes questions.

Quels sont les moyens dont je dispose ?
À quels types de projets voudrais-je consacrer mon épargne ?
Dans quel délai ?
Quels risques suis-je prêt à prendre ?

QUEL ÉPARGNANT ÊTES-VOUS ?

Commençons par une définition. L'épargne est la partie des revenus qui n'est pas dépensée. Elle peut être conservée sous une forme liquide et immédiatement disponible, ou injectée dans le circuit économique, sous la forme d'un placement ou d'un investissement. Ce qu'un épargnant va faire de son argent dépend de ses projets, de son horizon d'investissement, de son appétence au risque et de son degré d'autonomie.

FAITES LE POINT ET DÉFINISSEZ VOS OBJECTIFS

Faire un état des lieux de vos possessions, de vos revenus, de vos engagements de crédit et de votre situation financière va vous permettre de mesurer votre capacité d'épargne. Ensuite, projetez-vous ! Souhaitez-vous devenir propriétaire de votre logement ? Mettre de l'argent de côté en cas de coup dur ? Acquérir des biens coûteux ? Réaliser un projet ? Voulez-vous vous créer des revenus supplémentaires lorsque vous serez à la retraite ? L'épargne est-elle pour vous un moyen de réduire votre fiscalité ? Vos placements ont-ils pour but de préparer la transmission d'un patrimoine ? Les réponses à ces questions vont définir le degré de liquidité de votre épargne et votre horizon d'investissement : court, moyen ou long terme.

MESUREZ VOTRE APPÉTENCE AU RISQUE

Préférez-vous la sécurité ou un bon rendement ? En matière de placement, la règle est toujours la même : pour gagner plus, il faut accepter une dose de risque. Pour vous aider à arbitrer et à placer le curseur, votre conseil mettra sur la table une large gamme de supports et de produits (voir encadré ci-contre).



OPTEZ POUR UN MODE DE GESTION

Vous êtes à l'aise avec l'univers des placements et vous avez du temps disponible ? Optez pour la gestion directe de votre épargne. Vous économiserez ainsi les frais de gestion. Vous pouvez aussi déléguer la gestion de votre épargne – un seul placement comme une assurance-vie, par exemple, ou tous vos actifs – à un professionnel, comme votre assureur. Dans le cadre d'une "gestion déléguée", appelée aussi "gestion sous mandat", votre conseiller pourra vous proposer une gestion profilée, méthode consistant à choisir les actifs dans lesquels vous allez investir en tenant compte de votre aversion au risque. Il y a trois modes de gestion profilée : **prudente**, **équilibrée** ou **dynamique**. Notez que le profil peut évoluer au fil de la vie du contrat, le degré de sécurité augmentant lorsqu'on s'approche du terme du contrat.

LES 7 BONNES QUESTIONS À SE POSER EN FONCTION DE SON ÂGE

- 1 Quelle est ma situation patrimoniale ?
- 2 Quelle est ma situation familiale ?
- 3 Quels sont mes objectifs ?
- 4 Quelle est ma capacité d'épargne ?
- 5 Quel est mon horizon de placement ?
- 6 Quelle est ma tolérance au risque ?
- 7 Quel est mon niveau de connaissance des marchés financiers ?

